



PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR

PROJET D'AMÉNAGEMENT (MISE EN 2 X 2 VOIES) DE LA RN 164 SECTION MERDRIGNAC OUEST SUR LES COMMUNES DE GOMENÉ, LAURENAN ET MERDRIGNAC

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 24 août 2021, une enquête publique est ouverte du mercredi 15 septembre 2021 (9h00) au vendredi 15 octobre 2021 (16h30). Cette enquête est organisée suite à la réception, le 1er février 2021, à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Côtes-d'Armor, de la demande d'autorisation environnementale et de son complément qu'elle a réceptionné le 9 juillet 2021, présentés par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bretagne concernant l'aménagement (mise en 2 x 2 voies) de la RN 164 – section MERDRIGNAC Ouest (4,5 km) – sur les communes de GOMENE, LAURENAN et MERDRIGNAC.

Ce projet est soumis à autorisation environnementale en application des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement. L'autorisation environnementale comporte une autorisation au titre de la loi sur l'eau, en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement (au titre des rubriques 2.1.5.0, 2.2.3.0, 3.1.3.0 et 3.3.1.0 de l'article R. 214-1 du même code) et une demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats, en application de l'article L. 411-2 du même code.

Le dossier d'enquête comporte la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, le dossier de demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats, le dossier d'étude d'impact et ses annexes, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse de la DREAL à l'avis de l'autorité environnementale, les avis de l'agence régionale de santé (ARS), l'avis de l'office français de la biodiversité (OFB), les avis de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Vilaine et l'avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Bretagne (CSRPN).

Les habitants ainsi que toute personne intéressée par cette enquête publique peuvent prendre connaissance du dossier dans les mairies de GOMENE, LAURENAN et MERDRIGNAC (siège d'enquête) aux jours et heures habituels d'ouverture au public et formuler leurs observations ou propositions :

- soit sur le registre d'enquête mis à leur disposition dans les mairies de GOMENE, LAURENAN et MERDRIGNAC ;
- soit par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de MERDRIGNAC en mentionnant sur l'enveloppe : M. le commissaire enquêteur – Mairie de MERDRIGNAC – 28 rue Philippe Lemercier – 22230 MERDRIGNAC. Ces observations ou propositions seront versées au registre d'enquête déposé dans cette mairie ;
- soit par voie électronique à la DDTM des Côtes-d'Armor (adresse e-mail : ddtm-se-enquetepublique@cotes-darmor.gouv.fr). Ces observations ou propositions seront accessibles sur le site internet de la DREAL Bretagne (www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr) à la rubrique « infrastructures, sécurité, transports > Infrastructures > Investissements routiers > La description des opérations ») et versées au registre d'enquête déposé au siège d'enquête.

M. Philippe BOUGUEN (ingénieur en retraite), désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra en personne les observations du public en mairies de :

MERDRIGNAC	LAURENAN	GOMENÉ
mercredi 15 septembre 2021 de 9h00 à 12h00	lundi 27 septembre 2021 de 9h00 à 12h00	Jeudi 7 octobre 2021 de 14h00 à 17h00
samedi 2 octobre 2021 de 9h00 à 12h00		
vendredi 15 octobre 2021 de 13h30 à 16h30		

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera transmise à la préfecture des Côtes-d'Armor (DDTM – service environnement) qui la transmettra aux mairies de GOMENE, LAURENAN et MERDRIGNAC pour être consultée par le public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor : www.cotes-darmor.gouv.fr à la rubrique « Publications – Enquêtes publiques » pendant un an et seront consultables sur le site internet de la DREAL Bretagne (www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr) à la rubrique « infrastructures, sécurité, transports > Infrastructures > Investissements routiers > La description des opérations »).

Toute personne souhaitant obtenir des renseignements complémentaires sur le dossier soumis à l'enquête pourra s'adresser à :

DREAL Bretagne – 10, rue Maurice Fabre
Service infrastructures sécurité transports – Division Mobilité et Maîtrise d'Ouvrage
CS 96515 – 35065 RENNES Cedex.

M. Patrick GOMI, Directeur de projet à la DREAL	02 99 33 44 73	patrick.gomi@developpement-durable.gouv.fr
M. Benoît BARRE, responsable d'opération	02 99 33 44 38	benoit.barre@developpement-durable.gouv.fr
Mme Marina CLAVIER, chargée d'études	02 99 33 45 01	marina.clavier@developpement-durable.gouv.fr